

ATTESTATION DE BON MONTAGE

A fournir dès la fin de l'installation

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (*rayez la mention inutile*)

.....

Demeurant à

.....

Propriétaire ou exploitant du/des métier(s), manège(s) ou attraction(s)
dénommé(s) :

.....

.....

Nature du métier

Caractéristique : longueur largeur hauteur poids

.....

Certifie avoir installé, monté et calé mon/mes manège(s), attraction(s), métier(s), conformément aux spécifications et recommandations du constructeur, dans les règles de l'art suivant le chapitre de prévention Art L. 221-1 du code de la consommation « les produits et services doivent, dans les conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes ».

Et m'engage à maintenir mon/mes installation(s) conforme à l'ART-L.421.4 pendant toute la durée de la manifestation : Fête ou Foire de la Ville de JOIGNY.

Fait à..... Le

Pour servir et faire valoir ce que de droit
Signature de l'industriel forain

Ce document n'exonère pas le propriétaire/exploitant de sa responsabilité et ne remplace pas l'obligation du contrôle périodique de l'installation réalisée par un organisme agréés par l'État